

Province de Québec
MRC d’Arthabaska
Municipalité de Saint-Samuel

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL,
SIÈGE CE 08 OCTOBRE 2024 À 19 H, AU 143, RUE DE L’ÉGLISE SAINT-SAMUEL SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARTIN TOURIGNY, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro 1
Monsieur Grégoire Bergeron	conseiller numéro 2
Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro 3
Madame Suzanne Tremblay	conseillère numéro 4
Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro 5
Madame Marie-France Plante	conseillère numéro 6

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Martin Tourigny, maire.

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier, assiste à titre de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 02 par monsieur Martin Tourigny, maire.

2024-10-510

2. ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l’ordre du jour;

3. AFFAIRES SPÉCIALES

3.1. Remise du Prix Hommage Bénévolat Québec 2024

4. PROCÈS-VERBAL

4.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024;

5. TRÉSORERIE

5.1. Adoption des comptes à payer en date du 30 septembre 2024;

6. RÈGLEMENTATION

6.1. Adoption du règlement de zonage numéro 216;

6.2 Motion d’appui pour la sablière McDonald;

6.3 Mise à jour de la politique du harcèlement, de l’incivilité et de la violence au travail;

7. DEMANDES ET AFFAIRES NOUVELLES

7.1 Régime de retraite des employés municipaux;

7.2 Offre de service concerto;

7.3 Demande de participation financière Agri-Ressources Arthabaska-Érable;

7.4 Participation à la grande semaine des tout petits;

7.5 Jeudis en chansons 2025;

7.6 Proclamation de la semaine nationale des proches aidants;

7.7 Demande de prêt pour paiement de l’entrepreneur de la rue Proulx;

7.8 Décorations de Noël;

7.9 Demande de don - paniers de Noël;

8. RAPPORTS DES COMITÉS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA

10.1 Transparence des avis publics;

10.2 Sous-traitance - poste des loisirs;

11. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE.

L’ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu que l’ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

3. AFFAIRES SPÉCIALES

3.1 REMISE DU PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT QUÉBEC 2024

Le conseil municipal remet à Pierrette Doucet un certificat pour souligner sa mise en candidature pour le Prix Hommage-Bénévolat Québec 2024.

4. PROCÈS-VERBAL

2024-10-511

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

5. TRÉSORERIE

2024-10-512

5.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2024

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de septembre 2024 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant un montant de 171 499,78 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

ATTENDU le Règlement 221 relatif à la délégation du pouvoir d’autoriser des dépenses et de passer des contrats;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier atteste que, conformément à l’article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de septembre 2024 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant 171 499,78 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu que les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie par les présentes, qu’il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce ____ du mois de _____ 2024

Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier

6. RÈGLEMENTATION

2024-10-513

6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 216

Sur proposition de madame Marie-France Plante, appuyée par madame Evelyne Lampron, le règlement intitulé « Règlement n° 2024-253 amendant le règlement de zonage n° 216 de la Municipalité de Saint-Samuel » est adopté.

ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL, CE 8 octobre 2024.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

2024-10-514

6.2 MOTION D’APPUI POUR LA SABLÈRE MCDONALD

ATTENDU QUE le mandataire a déposé en date du 20 février 2024 une demande d’autorisation à la Municipalité de Saint-Samuel afin d’exploiter une sablière sur la section Nord du lot 5 446 159;

ATTENDU QUE la demande vise une superficie d’environ 2,30 hectares;

ATTENDU QUE la Municipalité a analysé le détail des travaux selon les critères de l’article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le type de sol du lot et des lots avoisinants est un sol sableux de classe 4;

ATTENDU QUE le mandataire indique qu’à la suite de l’extraction, le site sera remis en état afin d’être utilisé à des fins agricoles;

ATTENDU QU’il n’y a pas de distance séparatrice générée par une sablière;

ATTENDU QU’il n’y a pas d’espace pour réaliser ce genre d’activité à l’intérieur du périmètre urbain;

ATTENDU QUE la Municipalité n’est pas en mesure de prendre position par rapport aux autres critères de l’article 62 de la LPTAA;

ATTENDU QUE la municipalité a modifié sa réglementation afin d’être en mesure d’appuyer le projet en question;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation d’urbanisme de la municipalité, car les activités d’extraction (sablère) sont maintenant permises dans la zone A4;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par Madame Suzanne Tremblay et résolu que la municipalité de Saint-Samuel appuie la demande d’autorisation et recommande l’acceptation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande visant à permettre la sablière sur une partie du lot #5 446 159, cadastre du Québec.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

2024-10-515 **6.3 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L’INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL**

Sur proposition de madame Evelyne Lampron, appuyée par monsieur Grégoire Bergeron, la politique intitulée « la politique de prévention du harcèlement, de l’incivilité et de la violence au travail » est mise à jour.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

2024-10-516 **7. DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES**

7.1 RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE les employés municipaux on fait la demande d’ajouter un régime de retraite à leurs avantages sociaux;

ATTENDU QUE la FQM offre via Desjardins 2 options de régime de retraite pour les employés municipaux;

ATTENDU QUE les élus désirent étudier le projet en détail pour pouvoir prendre une décision éclairée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu d’autoriser monsieur Stéphan Emond à préparer un projet afin de le présenter lors d’un prochain conseil municipal;

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

2024-10-517 **7.2 OFFRE DE SERVICE POUR PLATEFORME CONCERTO**

ATTENDU QUE lors du congrès de l’ADMQ 2024, il nous a été présenté deux plateformes d’aide à la gestion municipale;

ATTENDU QUE la plateforme concerto qui permet un conseil municipal sans papier et offre plusieurs options de création et de communication électroniques;

ATTENDU QUE la plateforme écho permet une gestion en ligne du plan d’intervention en sécurité civile;

ATTENDU QUE la municipalité est intéressée par le projet d’un conseil municipal sans papier avec les options proposées;

ATTENDU QUE l’offre de service présentée par la firme Ildside pour la plateforme concerto atteint les objectifs de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu d’accepter l’offre de service et de planifier au budget 2025 le montant pour l’achat de la plateforme concerto.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

2024-10-518	7.3 DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER - AGRI-RESSOURCES ARTHABASKA-ÉRABLE CONSIDÉRANT que l’organisme à but non lucratif Agri-Ressources Arthabaska-Érable a pour mission de prévenir la détresse psychologique chez les producteurs agricoles et d’aider ces derniers de plusieurs manières; CONSIDÉRANT QUE notre territoire est en grande partie agricole et que plusieurs de nos citoyens sont des producteurs agricoles; CONSIDÉRANT la volonté des élus d’appuyer l’organisme Agri-Ressources Arthabaska-Érable dans sa mission; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu d’accepter la demande de participation financière d’Agri-Ressources Arthabaska-Érable et de choisir le plan de visibilité partenaire OR avec un soutien financier de 500 \$. Adoptée à l’unanimité des conseillers.
2024-10-519	7.4 PARTICIPATION À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT PETITS ATTENDU QUE la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 18 au 24 novembre 2024; ATTENDU QUE tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s’épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent; ATTENDU QUE cette semaine se tient sous le thème «Ensemble, pour l’égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s’épanouisse pleinement»; ATTENDU QUE la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs : • D’informer sur l’état de bien-être des tout-petits; • De sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d’actions collectives en petite enfance et en périnatalité; • De mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l’importance d’agir tôt; • De briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu’à l’âge de 5 ans; • De mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programme ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille; ATTENDU QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge; ATTENDU QUE les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles; ATTENDU QUE les villes ont le pouvoir d’agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, secondé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu que le conseil autorise la municipalité à proclamer la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la Grande semaine des tout-petits. Adoptée à la majorité des conseillers.
2024-10-520	7.5 JEUDIS EN CHANSONS ATTENDU QUE la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec annonce le retour du programme de soutien financier pour la 17^e édition des jeudis en chansons; ATTENDU QUE le programme de soutien financier des Jeudis en chansons du Centre-du-Québec vise à promouvoir la richesse du français et à dynamiser les municipalités rurales centricoise avec son support dans l’organisation de spectacle exclusivement francophone;

ATTENDU QUE la Municipalité désire profiter du soutien financier de Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec pour organiser une soirée dans le cadre des Jeudis en chansons;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu de procéder à la demande de mise en candidature de la Municipalité de Saint-Samuel au programme de soutien financier pour les jeudis en chansons.

Adoptée à la majorité des conseillers.

2024-10-521

7.6 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DES PROCHES AIDANTS

ATTENDU QUE la Semaine nationale des personnes proches aidantes se déroule du 3 au 9 novembre 2024 sous le thème *Pour aider, ça prend toute une communauté*;

ATTENDU QUE cette campagne nationale est l’occasion de souligner l’apport essentiel des personnes proches aidantes à la société québécoise, d’abord sur le plan humain, mais également sur le plan économique et sur le plan de la santé publique;

ATTENDU QU’au Québec, plus de 1,5 million de personnes assurent volontairement des soins, des services ou de l’accompagnement, sans rémunération à une personne de leur entourage ayant une ou des incapacités temporaires ou permanentes et avec laquelle elles ont un lien affectif;

ATTENDU QUE les personnes proches aidantes contribuent par leur action au bien-être de leurs collectivités et au développement de communautés plus inclusives;

ATTENDU QUE le soutien des personnes proches aidantes est une responsabilité individuelle et collective, et que, par conséquent, elle doit être partagée par tous les acteurs et actrices de la société;

ATTENDU QUE les municipalités forment des milieux de vie à échelle humaine dont l’aménagement facilite le maintien de services de proximité, de même que la santé et l’épanouissement des personnes;

ATTENDU QU’il est d’intérêt public que toutes les villes et municipalités des MRC d’Arthabaska et de L’Érable, comme ailleurs dans la province, soutiennent cette campagne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu de proclamer la Semaine nationale des personnes proches aidantes et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations, les entreprises et les institutions de son territoire à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la proche aide sous le thème *Pour aider, ça prend toute une communauté*.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

2024-10-522

7.7 DEMANDE DE PRÊT POUR PAIEMENT DE L’ENTREPRENEUR RUE PROULX

ATTENDU la résolution 2024-08-484 octroyant le contrat de réfection de la rue Proulx, à la firme EMP Inc de Lyster, Québec;

ATTENDU QUE les sommes encourues seront remboursées par le programme TECQ;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués et que les paiements seront dus avant le remboursement de la TECQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu d’effectuer une demande de prêt temporaire auprès de notre institution financière afin de payer les frais encourus en attendant le remboursement du programme TECQ.

Adoptée à la majorité des conseillers.

2024-10-523

7.8 DÉCORATIONS DE NOËL

ATTENDU QUE La Municipalité a par le passé étudié la possibilité de travailler avec un fournisseur pour l’achat de décorations de Noël;

ATTENDU QUE les recherches de fournisseurs ne se sont pas avérées intéressantes;

ATTENDU QUE lors de la visite des exposants au congrès de la FQM, un fournisseur nous a fait une offre intéressante;

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire l’achat de décorations de Noël;

ATTENDU QUE la Municipalité désire étudier différentes offres sur le marché pour l’achat de décorations de Noël;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu d’effectuer une demande de soumissions pour l’achat de décorations de Noël.

Adoptée à la majorité des conseillers.

2024-10-524

7.9 DEMANDE DE DON POUR LES PANIERS DE NOËL

ATTENDU QUE l’augmentation du coût de la vie et le besoin grandissant d’aide alimentaire pour plusieurs citoyens du Québec et de notre municipalité;

ATTENDU l’absence du service de sécurité alimentaire de Victoriaville pendant la période de Noël, service étant remplacé par celui des organismes locaux;

ATTENDU le désir du comité des paniers de Noël de Saint-Samuel de garnir adéquatement les paniers des citoyens dans le besoin en y incluant non seulement de la nourriture, mais aussi des cartes cadeaux de magasins à grande surface pour répondre aux besoins de ces citoyens (vêtements, couches, médicaments, nourriture périssable, etc.);

ATTENDU la demande d’aide financière faite par le comité des paniers de Noël;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, secondé par Evelyne Lampron et résolu de contribuer aux paniers de Noël pour un montant de 1250 \$.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

8. RAPPORT DES COMITÉS

Rien à signaler.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions. La période de questions a débuté à 19 h 24 et s’est terminée à 19 h 24, car il n’y a eu aucune question.

10. VARIA

2024-10-525

10.1 TRANSPARENCE DES AVIS PUBLICS

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire preuve de plus de transparence envers ses citoyens;

ATTENDU QUE lorsque la Municipalité procède à un avis public, il est publié à l’extérieur du bureau municipal et sur notre site internet;

ATTENDU QUE la Municipalité désire rejoindre le plus de citoyens possibles lors d’avis public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu d’ajouter les avis publics dans notre journal municipal.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

2024-10-526

10.2 SOUS-TRAITANCE POUR LES LOISIRS

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué plusieurs démarches afin d’embaucher une personne pour les loisirs sans succès;

ATTENDU QUE la Municipalité désire appuyer son comité loisir et ses bénévoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu d’effectuer des recherches afin de trouver un sous-traitant pour supporter le comité des loisirs de la Municipalité;

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

2024-10-527

10.3 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DE LA FABRIQUE

Il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu d’octroyer une aide financière à la fabrique d’une somme de 1250,00 \$.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Evelyne Lampron appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu de lever la séance à 19 h 35. La séance est close.

«Je Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Martin Tourigny
Maire

Stéphane Emond
Directeur général
Greffier-trésorier

